

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mardi 18 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 11-10-2022

Date d'affichage : 21-10-2022

N° Délibération : 31-10-2022

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Frédéric BÉRULLIER, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE ; MM. Benoît PROYART et Hervé PROYART non représentés.

Absents : Mmes Claire DACHICOURT et Barbara TOMPOUSKY non représentées.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Olivier DUMONT est nommé secrétaire de séance.

DEL N°31-10-2022 : Éclairage public :

Suite aux recommandations gouvernementales et afin d'éviter toutes coupures électriques pendant la période hivernale, M. le Maire signale qu'il y a possibilité de couper l'éclairage public la nuit et demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce sujet. M. BÉRULLIER informe les membres présents que le prix du Mégawatt/h va passer à environ 871 €. M. BÉRULLIER demande à ce qu'une information soit faite aux habitants pour expliquer cette décision. M. le Maire précise que les prix du groupement de marché passé avec la FDE80 sont garantis jusqu'en 2023. Après calcul, il est estimé qu'avec une plage de coupure de 5H, une économie de 40 % peut être faite sur les factures d'électricité, soit environ 2160 € par an. Mme CATEL demande s'il est possible de différencier les jours de la semaine et le week-end, il lui est répondu que non. Le sujet sera revu dans un an pour voir les économies réalisées. M. LEFEVRE précise qu'il n'est pas contre la coupure nocturne mais qu'il aurait préféré une coupure de 23H à 5H du matin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à la majorité des voix, 10 voix pour** (C. CATEL, O. COUZEREAU représentée, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, M. PEGORARO représenté, M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ),

1 voix contre (G. LEFEVRE).

Décide de couper l'éclairage public de 23H30 à 4H30 du matin. M. le Maire va prendre un arrêté en ce sens.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 080-218005387-20221018-31102022-DE

Le secrétaire de séance
Olivier DUMONT



LE MAIRE
MICHEL VAN DE WEGE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 21 octobre 2022.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 21 octobre 2022